

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RCA17 22001**

**PRENEZ AVIS** que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté le règlement suivant lors de sa séance régulier du 7 février 2017 :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (RCA10 22012)**

Ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis. Il est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Montréal, le 9 février 2017

Pascale Synnott, avocate  
Secrétaire d'arrondissement